

Montreuil,
le mercredi 26 mars 2025

Émetteur : Catherine Amico, Consultante/formatrice pour l'Institut 4.10 - @mail : DO-RelationClient@institutquatredix.fr, Driss Alem, Chef de projet formation pour l'Ucanss - @mail : formation@ucanss.fr

Objet : PREM'SS 2025 (Préparation aux Essentiels des Métiers de la Sécurité Sociale)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du process d'intégration des nouveaux salariés, la formation PREM'SS a été conçue, dans ses objectifs et ses contenus, en articulation avec la formation obligatoire PASS.

Cette formation permet entre autres de :

- Situer son positionnement et son rôle dans la chaîne de production de l'organisme, et de mesurer sa contribution à l'atteinte des objectifs du service, et de l'organisme ;
- Intégrer les enjeux et la démarche de la maîtrise des risques dans l'exercice de ses activités ;
- Cerner les enjeux de la relation de service, et contribuer à l'efficacité du service rendu aux usagers ;
- Comprendre et utiliser les techniques de la communication pour faciliter sa coopération au sein du collectif de travail.

A noter que cette formation est accessible à tout salarié nouvellement recruté dans l'Institution qu'il soit :

- Inscrit dans un des parcours certifiants, le CQP Gestionnaire Conseil (CQP CG) et le CQP Conseiller Offres de Services (CQP COS) ;
- Non engagé dans un parcours de formation métier certifiant.

Le tarif du parcours complet est de **871,00 €** par salarié (inter).

Pour un groupe intra, son coût est de **6 712,00 €**.

Il est éligible à une prise en charge sur les fonds du plan à hauteur de 50 %.

2025 : Modalités de prise en charge

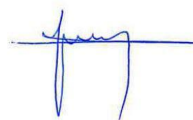
Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2025 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant [ICI](#)

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Vos interlocuteurs, Catherine Amico de l'Institut 4.10 et Driss Alem de l'Ucanss (pilotes de ce dispositif), se tiennent à votre disposition pour toute information.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît Eymery

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Organisation du parcours et architecture de la formation
- Annexe 2 - Coût de la formation par module